

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1908-1909.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 3 JUIN 1909.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|----|------|--|
| 1. | 245. | Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode proteste contre le projet tendant à interdire aux communes de distribuer ou de laisser distribuer l'énergie électrique pour la force motrice. |
|----|------|--|

Même pétition des Conseils communaux d'Anderlecht, Ixelles, Mons, Molenbeek-Saint-Jean.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

- | | | |
|----|------|---|
| 2. | 251. | Les sieurs Delbrouch et consorts, instituteurs, prient les Chambres législatives de voter à bref délai une loi décrétant l'obligation pour les parents de donner ou de faire donner, dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants. |
|----|------|---|

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
3.	249.

Par pétition datée de Bruxelles, les président et secrétaire général de la Fédération nationale des employés communaux de Belgique signalent la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent, sous le rapport de la stabilité des emplois dans le domaine communal, les experts de viandes.

Les pétitionnaires estiment que ces fonctionnaires, chargés d'un service de la plus haute importance qui réclame une indépendance absolue, ont non seulement droit à la stabilité de leur emploi, mais que l'intérêt du service commande qu'elle leur soit assurée.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Agriculture.*

4.	248.	Le Conseil communal de Louvain exprime le vœu « que la Législature entreprenne la revision de la loi du 7 mai 1877 sur les cours d'eau non navigables ni flottables ;
----	------	---

« Que notamment elle organise pour les travaux de curage un contrôle effectif de l'État et des provinces. Ceux-ci interviendront dans la dépense nécessitée par ces travaux, avec les usiniers, les usagers et les riverains qui retirent un bénéfice du cours d'eau. »

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Agriculture.*

5.	244.	Des habitants de Slins et de Villers-Saint-Siméon demandent que la halte de Villers-Juprelle soit transformée en station de chemin de fer avec salle d'attente pour voyageurs, bureau de marchandises avec quais de chargement.
----	------	---

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes
et Télégraphes.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
6.	253.

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode sollicite « des Chambres de promptes mesures législatives, en vue de préserver la forêt de Soignes de nouveaux morcellements ou de nouvelles emprises et de maintenir à la forêt son caractère et ses aspects naturels ».

Même pétition du Conseil communal d'Anderlecht.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics en vue d'un examen bienveillant.

7.	252.	Le Conseil communal de Charleroi émet le vœu de voir la journée du 1 ^{er} mai décrétée fête légale.
----	------	--

DÉCISION :

Ordre du jour.

8.	254.	Par pétition datée de Hasselt, les président et secrétaire de l'Union médicale limbourgeoise émettent le vœu de voir établir :
----	------	--

1^o Que les médecins agréés des chemins de fer de l'Etat auront droit aux vacances et indemnités fixées par les arrêtés royaux pour les soins donnés aux accidentés du travail;

2^o Qu'une indemnité sera accordée aux médecins pour kilomètres parcourus.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

9.	247.	Le nommé Pardaen, Jean-Baptiste, détenu à la prison centrale de Louvain, se plaint d'un déni de justice et des mauvais traitements qu'il subit dans cet établissement.
----	------	--

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
10.	232.

Les président et secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Mons prient le Sénat d'examiner s'il n'y a pas lieu d'user de son droit d'initiative pour déposer un projet de loi organisant la déconfiture civile des non-commerçants et appliquant à ceux-ci, dans les lignes essentielles, les annulations, les clauses, les déchéances civiles et politiques, les pénalités qui atteignent les commerçants en état de faillite ou de banqueroute.

Même pétition de la Chambre de commerce de Bruxelles.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

11.	240.	Les sieurs Gaillard et consorts, secrétaires communaux pensionnés, demandent que les avantages de la loi du 25 avril 1908, concernant la pension des secrétaires communaux, soient aussi appliqués aux pensions existantes.
-----	------	---

Même pétition de l'Administration communale de Saint-Ghislain ; du sieur Fabry, secrétaire communal à Mortroux.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

12.	234.	Le sieur Paul Knudsen, président de la « Ligue de propagande patriotique des anciens militaires de l'arrondissement de Bruxelles », porte à la connaissance du Sénat que cette Ligue émet le vœu :
-----	------	--

« Que les Chambres législatives, dans un même élan
» de patriotisme, et plaçant la question de la réorga-
» nisation de la défense nationale au-dessus des pré-
» occupations de parti, décrètent, sans tarder, le service
» militaire obligatoire, personnel et général. »

Même pétition du Comité central de la Société patriotique des officiers retraités d'Anvers, du Comité directeur de la Fédération nationale des Sociétés d'anciens militaires du Royaume.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
13.	230.

Les président et secrétaire de la Chambre de commerce de Bruxelles (Union syndicale), transmettent au Sénat l'ordre du jour ci-après voté à l'unanimité par le Comité central de cette association :

« Le Comité central de la Chambre de commerce »
 » proteste contre les lenteurs injustifiables et préjudi-
 » ciables apportées par les pouvoirs publics dans l'exé-
 » cution des travaux entrepris tant à Bruxelles que
 » dans l'agglomération ;
 » Il signale spécialement à l'attention des autorités
 » compétentes le déplorable abandon dans lequel sont
 » laissés les quartiers de la Montagne de la Cour, de la
 » Putterie, de la caserne Sainte-Elisabeth, les abords
 » du Palais de Justice et la rue du Lombard ;
 » Il sollicite avec instance l'établissement d'une
 » large artère reliant le centre de la ville aux installa-
 » tions maritimes. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

14.	231.	Les président et secrétaire de la Société générale des officiers retraités transmettent au Sénat l'ordre du jour ci-après, voté à l'unanimité par cette Association réunie en assemblée le 11 décembre 1908 :
-----	------	---

« La Société générale des officiers retraités :

1° Considérant que la question militaire est posée devant la Chambre et devant le pays ;

2° Considérant qu'il résulte des déclarations si loyales et si catégoriques du chef responsable de l'armée que celle-ci n'a pas les effectifs nécessaires, et ne se trouve pas dans les conditions voulues pour remplir efficacement sa mission ;

3° Considérant qu'il importe de raffermir le sentiment national affaibli, de relever le moral de l'armée et de la nation et de sauvegarder la sécurité et l'indépendance du pays, qu'une plus longue inaction pourrait gravement compromettre ; Exprime le vœu que la question de réorganisation de l'armée soit résolue dans un sens efficace et démocratique, et fait appel au patriotisme des Sénateurs de la Nation pour que la solution se fasse par l'accord des partis, en dehors de toute préoccupation politique. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

15.

69.

Le nommé Attenelle, interné à la prison de Saint-Gilles, se plaint itérativement d'un déni de justice.

DÉCISION :

Ordre du jour.

16.

71.

Le nommé René Praet, interné à la prison de Louvain, se plaint itérativement d'un déni de justice.

DÉCISION :

Ordre du jour.

17.

207.

Le Conseil communal de Laeken « considérant qu'il y a lieu d'abroger toute mesure propre à favoriser l'enchérissement de la viande, émet le vœu de voir faciliter l'introduction du bétail étranger en Belgique, notamment par la suppression des droits d'entrée, et demande que le bétail étranger puisse être amené vivant à Bruxelles ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

18.

103.

Les vice-président et secrétaire général de la « Fédération nationale des employés communaux de Belgique » rappellent les diverses pétitions adressées au Sénat, et tendant à assurer la stabilité des emplois de l'état civil.

DÉCISION :

Dépôt sur le bureau pendant la discussion du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture pour l'exercice 1909.

19.

235.

Le nommé Adrien Krich, détenu à la prison centrale de Gand, se plaint des agissements du personnel à son égard.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
20.	234.

Les président et secrétaire général de la Ligue des démocrates progressistes d'Anvers font part au Sénat de ce que cette ligue émet le vœu de voir le Parlement prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer l'indépendance nationale ;

Que ces mesures soient basées sur l'égalité absolue du pauvre et du riche dans l'obligation de servir leur pays ;

Et que la Législature décrète, sans retard, le service personnel et général, avec un minimum de durée du service.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

21.	236.
-----	------

Les sieurs Vanisterbeek et Van de Vorst, respectivement président et secrétaire de l'Association des candidats notaires de l'arrondissement de Bruxelles, font part de ce que cette association :

« Emue par les dernières nominations notariales
» qui, prises dans leur ensemble, tendent à ériger en
» système des abus qui vicent le recrutement du
» notariat et en préparent la ruine ;

» Prie le Sénat de porter remède à la situation
» actuelle et d'empêcher, par des mesures législatives
» ou toutes autres mesures, que les nominations aux
» places de notaires ne s'écartent des principes de notre
» droit public, ne méconnaissent trop la justice distri-
» butive et ne créent de multiples dangers pour
» l'épargne publique et la fortune des familles. »

Les pétitionnaires exposent, entre autres, que l'hérédité et la vénalité expressément abolies par la loi, se rétablissent en fait et transforment le notariat en une caste fermée et inaccessible.

En attendant qu'il soit fait droit aux considérations qu'ils font valoir, les pétitionnaires soumettent au Gouvernement un système d'accès au notariat plus conforme à l'intérêt de la société et qui tient compte aux candidats de leur ancienneté, de leur travail et de leurs aptitudes.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

22. 98. Le nommé Henri Régnault, détenu à la prison de Louvain, se plaint itérativement d'un déni de justice.

DÉCISION :

Ordre du jour.

23. 243. Le Conseil communal de Falisolle émet le vœu qu'une plus juste répartition des prestations militaires soit décrétée, à bref délai, par les Chambres législatives en abolissant le tirage au sort et le remplacement, et, comme conséquence, en instaurant le service personnel.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

24. 242. Par pétition datée de Bruxelles, les président et secrétaire du « Nationaal Vlaamsch Verbond » prient le Sénat d'intercéder auprès du Gouvernement pour qu'à l'avenir, les bulletins du recensement décennal de la population soient rédigés — en ce qui concerne les renseignements à fournir quant aux langues nationales parlées par les habitants — selon le mode préconisé par les pétitionnaires.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

25. 257. Les président et membres de la « Fédération nationale des instituteurs chrétiens », section de Tournai-Ath, prient le Sénat de voter une loi élevant le taux de la pension pleine des instituteurs aux $\frac{3}{4}$ du traitement d'activité et adoptant pour base le $\frac{1}{50}^e$ au lieu du $\frac{1}{55}^e$, ainsi que cela se pratique dans d'autres Départements.
Les pétitionnaires demandent aussi :

« 1° Que les démissionnaires de 1879 et tous ceux
» qui ont des années passées dans l'enseignement libre
» obtiennent enfin justice et puissent faire compter
» pour leur pension ces années de luttés et de privations ;
» 2° L'égalité absolue devant la loi de tous les institu-
» teurs exerçant leurs fonctions dans une école soumise
» à l'inspection de l'État. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Le Président,
Baron DE FAVEREAU.